



## DÉLIBÉRATION

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR POUR LA REQUALIFICATION DU BÂTI COMMUNAL - TRANCHE 1 AU TITRE DU FRAT 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de BELCODÈNE, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Patrick PIN, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 05/07/2022.

Présents : Patrick PIN, Jean-Robert DAGORN, Gabriel SCHANG, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Audrey CICCARIELLO, Julie MACHET, Antoine DUPLA, Claudia CUORDIFEDE, Jean-François BERNARD, Valérie SCOTTO DI CESARE

Absents : Sylvie FANEGO, Nathalie CRESPIY, Laurent JULLIEN, Barbara GANGI, Sandrine MAROC

Procurations : Sylvie FANEGO a donné procuration à Pierre TAGLIAFERRO, Nathalie CRESPIY a donné procuration à Évelyne COQUERAN, Laurent JULLIEN a donné procuration à Patrick PIN, Barbara GANGI a donné procuration à Jean-Robert DAGORN, Sandrine MAROC a donné procuration à Gilles COLLOMB.

Secrétaire de séance : Évelyne COQUERAN

**N°2022-049**

Sur proposition de M. le Maire,  
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**DÉCIDE :**

DE SOLLICITER auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, une subvention au titre du Font Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) pour la requalification d'un bâtiment inoccupé (tranche 1) avec construction de deux logements sociaux.

D'APPROUVER le plan de financement suivant :

Montant HT de l'opération	:	188 593.00 €
Montant TTC de l'opération	:	216 551.60 €
Subvention du Conseil Départemental (50 %)	:	94 296.50 €
Subvention de la Région (30%)	:	56 577.90 €
Autofinancement communal (20 %)	:	37 718.60 €
TVA financée par la commune	:	27 958.60 €
Total TTC	:	216 551.60 €

Echéancier prévisionnel : 2<sup>ème</sup> semestre 2022

Conforme au registre des délibérations,  
Belcodène, le 12 juillet 2022.

Le Maire,  
Patrick PIN.

La secrétaire,  
Evelyne COQUERAN.

Signé par : Patrick PIN  
Date : 13/07/2022  
Qualité : Maire

Acte certifié exécutoire le :  
Le Maire.

13 JUL 2022